



Délibération n° DEL_2026_104

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 10 septembre à dix-neuf heures et trente-trois minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Christine COLAS, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : vendredi 4 septembre 2026

Présents : 25

Mme Christine COLAS, M. Alain BARBÉ, M. Clément LE RICOUSSE, Mme Marie-Laure DAVY, M. Patrice BEDEL, Mme Maryline DUFÉE, M. Philippe RENAULT, Mme Muriel ROLLAND, Mme Marie-Paule DAHIREL, M. Mickaël CHALMEL, M. Samuel MARTINEAU, M. Jacques ERTLÉ, Mme Virginie HERVÉ, M. Benjamin LE GONIDEC, M. Nicolas MACAIGNE, Mme Nadège GUINEHEUX, M. Paul BONDOT, Mme Claire LHOTELLIER, Mme Patricia VEYRIES, M. Jean-Michel GOIZET, M. David MACÉ, Mme Morgane GOUES, Mme Pauline PAGEOT, M. Dylan LEMOINE, M. Emmanuel GOMEZ

Absents représentés : 4

Mme Hélène REUX a donné pouvoir à Mme Christine COLAS
Mme Valérie HOMO a donné pouvoir à M. Patrice BEDEL
Mme Sabine NIEL a donné pouvoir à M. Alain BARBÉ
Mme Fabienne DERONDIER a donné pouvoir à M. Dylan LEMOINE

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :

Mme Morgane GOUES

14- PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D’UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Rapporteur : M. Alain BARBE

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

En prévision du prochain départ de l'actuelle Directrice Générale des Services, une procédure de recrutement est en cours. Il convient donc de créer un poste permanent à temps complet de Directeur Général des Services qui pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A, relevant des cadres d'emplois des attachés territoriaux sur les grades suivants :

- Attaché
- Attaché principal

En raison des besoins du service, il est proposé de permettre le recrutement de contractuels de droit public sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L 313-1 et L 332-8 2°,

Vu le tableau des effectifs,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la commission conjointe « Projets structurants - Personnel communal – Sécurité – Intercommunalité - Vie associative » et « Finances -Numérique -Jumelage » du 8 septembre 2026,

Considérant la nécessité de créer, par délibération, un emploi permanent à temps complet de Directeur Général des Services ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE la création d'un emploi permanent à temps complet de Directeur Général des Services relevant des cadres d'emplois des attachés territoriaux et pouvant être ouvert sur les grades ci-dessous :

- Attaché
- Attaché principal

AUTORISE Mme le Maire à recruter un agent contractuel en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique ;

DECIDE de modifier le tableau des emplois en conséquence à compter du 1^{er} octobre 2026 ;

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christine COLAS

Le secrétaire de séance,
Morgane GOUES